

AVIS DE DEPOT

D'UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE

(À afficher dans les quinze jours du dépôt et pendant la durée de l'instruction)

Mairie de Saint-Hernin Ti-Kêr Sant-Hern

Numéro d'enregistrement :

DP 029 250 24 00003

Date d'enregistrement :

06 MARS 2024

Nom et prénoms du demandeur :

LE HENAFF FABIENNE

Adresse du terrain:

1 LOTISSEMENT DE L'ECOLE

PARCELLE D1273

Surface de plancher :

17.81

Hauteur du projet :

Surface de la construction à démolir (s'il y a lieu) :

Destination de la construction :

EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

☑ Le demandeur s'oppose à ce que ses données nominatives soient utilisées à des fins commerciales

Le Maire, Marie-Christine JAOUEN

Affiché et mis en ligne le 06/03/2024

Article R*423-6: dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet, dans des conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

